

Delémont, le 6 novembre 2017/YSA

PV FAPE

Rencontre du 6 novembre 2017

À 19h30, salle 1AB, Morépont

Présent-e-s : DFCS :

- M. le Ministre (DFCS), Martial Courtet (MCO)
- M. le Chef du service de l'enseignement (SEN), Fred-Henri Schnegg (FHS)
- Mme Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée

Présent-e-s : membres FAPE et M. le Président, Pascal Breton (PAB)

Invité : M. Pierre Jaccard

Ordre du jour :

- 1) **Procès-verbal de la séance du 29 mai 2017**
- 2) **Changement d'appellation des groupes de la phrase**
- 3) **Concept de pédagogie spécialisée (commission d'évaluation)**
- 4) **Groupe ABC**
- 5) **Autonomisation des directions – phase-test dans le cercle scolaire du Creugenat**
- 6) **Organigramme du Service de l'enseignement**
- 7) **Divers**
 - **Conseil scolaire**
 - **Site internet**

Accueil

Monsieur le Ministre ouvre la séance et souhaite la bienvenue au Président ainsi qu'aux membres de la FAPE. Il salue la présence de M. Pierre Jaccard, ancien cadre de la direction générale de l'Etat de Vaud pour l'enseignement obligatoire, de M. Fred-Henri Schnegg, Chef du service de l'enseignement ainsi que de Mme Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée.

- 1) **Procès-verbal de la séance du 29 mai 2017**

Le procès-verbal est accepté avec les remerciements à son auteur.

2) Changement d'appellation de groupes de la phrase

Monsieur le Ministre indique que certaines appellations ont été modifiées au niveau du plan d'études romand. M. Schnegg indique que peu de groupes changeront de nom, il cite quelques exemples. Tout cela est expliqué dans les ouvrages appelés : « texte et langue ». Le chef de service indique que les changements au niveau de la terminologie ont été présentés de manière précise en 2013 lors de l'introduction de la formation des enseignant-e-s au PER (plan d'études romand). Il a été laissé un temps d'adaptation. Dès la prochaine rentrée, certains changements devraient être appliqués. Il ne s'agit pas de grands changements majeurs mais de petites adaptations. Une membre de la FAPE indique qu'il n'est pas toujours facile d'expliquer les nouvelles méthodes aux enfants. M. Schnegg fait part du site de la CIIP mais l'accès aux documents est réservé aux professionnels. Toutefois, les parents peuvent consulter **la nouvelle grammaire dans l'ouvrage en possession des élèves « texte et langue » (aide-mémoire de l'élève, cycle 2)**.

3) Concept de pédagogie spécialisée (commission d'évaluation)

M. le Ministre rappelle la ratification du Parlement relatif au concordat intercantonal dans le domaine de la pédagogie spécialisée. L'objectif principal se traduit dans l'utilisation d'un fonctionnement commun au niveau de la pédagogie spécialisée.

Mme Mateille présente le concept d'enseignement spécialisé. Il n'est pas encore totalement finalisé, il devrait l'être dans quelques semaines. Elle fait part des différents groupes de travail pour arriver à un accord final.

Mme Mateille informe de la planification et du calendrier. Le concept sera mis en consultation, avec l'accord de M. le Ministre et du Gouvernement. La consultation s'effectuera jusqu'à fin janvier 2018. Le concept devrait être adopté en mai avec une entrée en vigueur échelonnée dès le 1^{er} août 2018. Il s'agira tout d'abord de fixer des priorités.

L'enseignant référent gèrera la pédagogie spécialisée avec la direction de l'école. Une formation adaptée sera requise. L'hétérogénéité de la classe d'aujourd'hui requiert des compétences supplémentaires de la part de l'enseignant.

Il n'y aura toutefois pas de classe supplémentaire mais des ressources additionnelles qui seront apportées à l'élève ayant besoin d'une différenciation. La FAPE fera partie des partenaires consultés.

4) Groupe ABC

M. le Ministre fait part du postulat y relatif. Le groupe de travail transmettra prochainement son rapport.

M. Schnegg informe qu'un questionnaire a été transmis à large échelle. Il n'y pas de plébiscite pour un passage à deux niveaux. Il est constaté que des changements peuvent être envisagés notamment pour le passage du primaire au secondaire I. Les parents sont largement satisfaits de ce que l'école propose à leurs enfants. Il sera conservé les 3 niveaux avec les 4 options, en revanche, l'orientation dans les options sera revue, un renforcement du français sera également envisagé pour les élèves en difficultés.

S'agissant des stages à l'école secondaire, M. Schnegg constate effectivement quelques difficultés à ce sujet. Il cite la Loi qui stipule que ces stages peuvent se dérouler sur une partie du temps scolaire. Il n'est pas précisé que l'élève peut effectuer un stage en 11S plutôt qu'en 10S. M. Schnegg ajoute qu'un rappel sera transmis aux directions. En parallèle, une réflexion est menée avec le COSP pour revoir les modalités quant aux stages. Il remercie l'intervention de la FAPE sur ce sujet qui a permis d'éclaircir la situation.

5) Autonomisation des directions – phase-test dans le cercle scolaire du Creugenat

M. le Ministre évoque l'approche du cercle scolaire du Creugenat. Il explique le système de l'enveloppe et le fonctionnement plus autonome pour le cercle scolaire. L'essai a été fait. Plusieurs remarques ont été transmises, notamment au niveau des cours facultatifs. Le Ministre fait part de la planification et précise qu'il ne sera pas possible d'étendre le mode de fonctionnement dans tous les cercles scolaires à la rentrée. Il souhaite attendre la fin de cette année scolaire avant d'en tirer des conclusions pour le niveau primaire.

M. Jaccard indique qu'il n'y a qu'une école jurassienne. Elle doit offrir les mêmes chances à tous les élèves. Le canton n'a pas beaucoup de marge de manœuvre par rapport au plan d'étude romand. En résumé, il faut renforcer l'autonomie et la responsabilité locales.

M. le Ministre indique qu'il s'agissait également d'un paramètre mentionné dans l'analyse de fonctionnement. Cette autonomisation permettra de renforcer la confiance entre le terrain et le service.

6) Organigramme du Service de l'enseignement

M. Schnegg présente l'organigramme du Service de l'enseignement qui a été validé par le Gouvernement. Il fait part du cadre tout en indiquant une marge de manœuvre restreinte, à savoir maintenir le même effectif au niveau du personnel mais améliorer le fonctionnement.

Le chef de service fait part des nouveautés majeures, notamment au niveau de la conduite du service. Il s'agit du poste informatique ainsi que celui de l'inspection qui est désormais dissocié du conseil pédagogique. Le poste de l'inspecteur (50%) n'a pas encore été mis au concours. M. Schnegg fait part également de quelques changements au niveau de la section gestion qui n'est plus en charge de l'informatique, comme c'était le cas auparavant. Il indique le souhait de dissocier les prestations décernées directement aux écoles par les sections et celles liées au fonctionnement plus général.

Les retours sont relativement positifs.

7) Divers

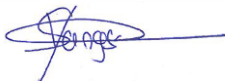
- Conseil scolaire : la date du **1^{er} février 2018** est retenue.
- Site internet du SEN : M. Schnegg évoque l'aide aux devoirs. Cet élément a été supprimé. L'aide aux devoirs avait été développée par le CMIJ et était tellement peu utilisée qu'il a été décidé de la supprimer. La FAPE souhaiterait une meilleure structure du site internet, il est relevé qu'il est difficile de trouver les informations souhaitées. M. Schnegg propose à la FAPE de contacter M. Yves Froidevaux (yves.froidevaux@jura.ch), nouveau responsable informatique.

La prochaine rencontre DFCS-FAPE aura lieu :

le lundi 4 juin 2018, à 19h30 en salle 1AB, à Delémont

Monsieur le Ministre remercie les membres de la FAPE de leur précieuse collaboration, salue le travail de M. Schnegg et de toute son équipe. Il lève la séance à 20h45.

Pour le PV :



Yvann Sangsue, secrétaire du chef de service